

CHAMPIONNAT DEPARTEMENTAL INDIVIDUEL DE MEURTHE ET MOSELLE DES JEUNES

I. Préambule

1.1. Le Championnat de Meurthe et Moselle Jeunes est ouvert aux licenciés français Meurthe et Mosellans ainsi qu'aux étrangers licenciés dans un club Meurthe et Mosellan scolarisés en France depuis au moins deux ans.

1.2. L'inscription d'un jeune compétiteur au Championnat Départemental de Meurthe et Moselle des jeunes équivaut de sa part, ainsi que de ses représentants légaux, à l'acceptation du présent règlement.

1.3 La vocation du Championnat Départemental de Meurthe et Moselle des jeunes est de faire apparaître de nouveaux talents au niveau départemental, développer le secteur jeune à l'échelon départemental, conserver les joueurs les plus chevronnés pour accéder à l'échelon régional, et enfin, se mettre en conformité avec la volonté fédérale.

II. Organisation générale

Seuls les jeunes compétiteurs qui auront acquis leur qualification au cours de la phase départementale pourront prétendre participer à la phase Ligue. Il n'y aura aucune exception, autres que celles décrites dans le présent chapitre II.

Le fait de s'affranchir de la phase de compétition départementale implique un renoncement implicite au droit de participer aux Championnats de France jeune.

Echappent à cette règle les qualifiés d'office ayant acquis leur qualification pour les Championnats de France de la saison en cours en fonction de leur classement Élo (FFE ou FIDE) ou de leurs résultats dans les Championnats de la saison précédente tel que décrit dans l'article 2.6 du règlement des Championnats de France des jeunes. De plus, les cadets & cadettes, juniors et juniors Filles licencié(e)s A appartenant à la catégorie précitée considérée, ne sont pas concernés ici.

2.1. Un des objectifs de la phase départementale étant de qualifier des jeunes compétiteurs par catégorie, il ne sera pas possible d'ouvrir un tournoi avec plus d'une catégorie jeune représentée. (plus explicitement, on ne mélangera pas 2 catégories, petits poussins et poussins par exemple ou benjamins et minimes)

Cette mesure de protection vise à ne pas perturber le classement naturel d'une catégorie par une autre. Aucune exception ne sera acceptée quel que soit le nombre de compétiteur par catégorie.

Les différents tournois s'articuleront selon le nombre de participants dans chaque catégorie :

- Moins de 10 joueurs, un « toutes rondes » décidera de la qualification. (moins de 6 joueurs en benjamins ou en minimes)
- Jusqu'à 18 joueurs, au moins 5 rondes décideront de la qualification.
- De 19 à 36 joueurs, au moins 7 rondes décideront de la qualification.
- Plus de 37 joueurs, au moins 9 rondes décideront de la qualification.

Dès que cela est possible, on préférera une procédure de qualification en séparant les sexes. Cette mesure est animée de la même volonté de ne pas perturber l'ordre naturel de qualification des jeunes dans une catégorie.

Pour exemple : 27 jeunes poussins inscrits dont 8 filles. On préférera un toute ronde pour les filles et un tournoi système suisse en 7 rondes pour les garçons. Cette dernière mesure ne constitue pas une obligation si l'un des deux sexes est représenté par moins de 5 compétiteurs dans une catégorie.

2.2. À l'issue d'un tournoi départemental, tous les joueurs ayant marqué la moitié des points sont réputés qualifiés pour la phase ligue. En cas d'effectif peu fourni, les 3 premiers joueurs de chaque catégorie sont qualifiés même s'ils n'ont pas réalisé la moitié des points.

2.3. Le présent règlement sera adressé à la ligue de Lorraine pour être validé.

2.4. Le Championnat de Meurthe et Moselle Jeunes doit se dérouler entre novembre et décembre, une dérogation pouvant être accordée par la FFE pour le mois de janvier.

2.5. S'agissant de parties rapides, la licence B est obligatoire.

2.6. Les arbitres officiant lors de ces étapes qualificatives doivent appliquer scrupuleusement et intégralement l'ensemble du présent règlement, du contrôle des licences au respect des cadences.

De plus, s'agissant de compétitions recevant de très jeunes joueurs, ils sont particulièrement attentifs aux ingérences éventuelles des adultes dans l'aire de jeu. Seules les personnes accréditées par les arbitres pourront accéder à l'aire de jeu.

III. Tournois

3.1 Règles

Les titres de champion, championne, vice-champion, vice-championne de Meurthe et Moselle sont attribués au premier et deuxième de chaque tournoi. Les trois premiers primés de chaque catégorie, filles et garçons, recevront une coupe afin de valoriser leur performance.

3.2. Cadences :

10 min + 10 sec par coup pour les catégories petits poussins, poussins et pupilles.

20 min + 10 sec par coup pour les grandes catégories, benjamins et minimes.

La notation n'est pas obligatoire.

3.3. Classement

Le classement est établi d'abord au nombre de points.

Pour les autres *ex æquo*, le départage se fait en utilisant dans l'ordre :

1) le buchholz tronqué, 2) la performance.

3.4. Nombre de rondes et horaires

Le tournoi se déroulera sur une journée, un dimanche de préférence, la clôture des inscriptions s'effectuant le vendredi à 20 h 30.

7 rondes pour les catégories petits poussins, poussins et pupilles. (9 rondes si plus de 37 joueurs)

5 rondes pour les catégories benjamins et minimes (7 si plus de 18 joueurs)

Les horaires seront publiés par l'organisateur au moins une semaine avant le tournoi

IV. Arbitrage du Championnat individuel Départemental des jeunes

4.1. Choix des arbitres

L'arbitre du Championnat Départemental jeunes est désigné par l'organisateur de la manifestation, qui aura, au préalable consulté le Président du Comité Départemental qui veillera au respect des règlements fédéraux (Cf. Règlement Intérieur de la DNA).

L'organisateur établit la liste des arbitres et arbitres adjoints et la communique au Président du Comité Départemental au moins un mois avant la date de la compétition.

L'arbitre principal est au minimum titré AF3. L'équipe arbitrale sera composée, au minimum de deux arbitres titrés. Dans un souci de formation du corps arbitral, cette équipe peut-être renforcée par un arbitre ou plusieurs arbitres stagiaires.

Les arbitres titrés sont présents sur les lieux du tournoi au minimum 1h 30 avant la compétition, arrêtent la liste définitive des participants la veille du jour de la compétition à 14 h.

Les frais d'arbitrage sont à la charge de l'organisateur.

4.2. Réclamation

Toute protestation doit être transmise à l'arbitre principal du Championnat Départemental par écrit et signée.

Elle devra être transmise, au plus tard, trois jours après la fin du tournoi. Passé ce délai, la réclamation sera réputée non recevable.

4.3. Commission d'Appel

Une Commission d'Appel est constituée au début du Championnat Départemental.

La Commission d'appel est composée de :

- ┆ L'arbitre principal de la compétition,
- ┆ Le Président du Comité Départemental, ou son représentant,
- ┆ Le Directeur de la Commission des Jeunes, ou son représentant,
- ┆ L'Organisateur de la manifestation, ou son représentant,

Aucun membre de la Commission ne peut délibérer sur une question le concernant, ou concernant un joueur qu'il encadre ou qui est licencié dans son club.

4.4 Obligation de l'arbitre

L'arbitre veillera au respect des procédures obligatoires de déclaration préalable et de transmission des résultats pour le classement national, lequel a l'astreinte supplémentaire de faire parvenir chaque jour de la compétition avant 22 h, à un administrateur du site internet de la ligue de Lorraine, pour mise en ligne, la grille américaine de chaque tournoi, l'appariement de chaque ronde et l'appariement de la ronde suivante.

A l'issue de la compétition, le classement général de chaque tournoi, accompagné de la liste des qualifiés jeunes, devront être envoyés en plus des autres documents, avant minuit, pour mise en ligne à un administrateur du site internet de la ligue de Lorraine.

Les documents issus du logiciel d'appariement «papi» seront fournis au format html. La liste des qualifiés sera transmise en format «.odt», «.doc» ou «pdf».

Cette liste devra parvenir à la Commission Jeune de la ligue de Lorraine sous 7 jours à l'issue de la fin de la compétition.

Horaire des rondes

Arbitre principal : Claude ADRIAN

PETITS POUSSINS (2006-2005-2004): 7 rondes pointage jusqu'à 10 h 00
Salle de classe 1
R1: 10h20- 11h, R2: 11h10-11h50, R3: 12h-12h40 R4 : 12 h 50 – 13 h 30
R5: 13h40- 14h20 R6: 14h30- 15h30, R7: 15h40- 16h00,

10 minutes +10 s
Remise des prix : 16 h 15

POUSSINS (2002-2003),: 9 rondes pointage jusqu'à 10 h 00
Gymnase
R1: 10h20- 11h, R2: 11h10-11h50, R3: 12h-12h40 R4 : 12 h 50 – 13 h 30
R5: 13h40- 14h20 R6: 14h30- 15h30, R7: 15h40- 16h00, R8: 16h10- 16h 50 R9: 17h00- 17h40

10 minutes +10 s
Remise des prix : 17 h 45

PUPILLES (2000-2001) : 9 rondes pointage jusqu'à 10 h 00
Gymnase
R1: 10h20- 11h, R2: 11h10-11h50, R3: 12h-12h40 R4 : 12 h 50 – 13 h 30
R5: 13h40- 14h20 R6: 14h30- 15h30, R7: 15h40- 16h00, R8: 16h10- 16h 50 R9: 17h00- 17h40

10 minutes +10 s
Remise des prix : 17 h 45

BENJAMINS (1998-1999): 7 rondes pointage jusqu'à 10h00
Salle de classe 2 Arbitre :
R1: 10h15, 11h 15 R2:11h 25 12 h 25, R3: 12 h 35- 13 h 35
R4: 13h45-14h45, R5: 15h00 -16h00, R6: 16h 10- 17h 10, R7: 17h15- 18h15.

20 minutes + 10s
Remise des prix à 18h30

MINIMES (1996-1997): 5 rondes pointage jusqu'à 10h00
Salle de classe 2 Arbitre :
R1: 10h15, 11h 15 R2:11h 25 12 h 25, R3: 12 h 35- 13 h 35
R4: 13h45-14h45, R5: 15h00 -16h00,

20 minutes + 10s
Remise des prix : 16 h 15